

Noces/Salon du mariage

# Une bonne organisation ou la clé pour la réussite d'un mariage



Liane Diabangoye, wedding planner, organisatrice de la conférence autour du mariage.



Honorine Ngou, conseillère matrimoniale, a insisté sur la place de l'amour dans le mariage.

R.H.A

Libreville/Gabon

**VOUS** souhaitez vous marier, mais vous ne savez pas comment organiser cet événement pour qu'il soit le plus magique possible. Pas de panique, il y a des spécialistes pour ça !

Justement, samedi dernier, la salle Edena a prêté son cadre à Liane Diabangoye, dans le cadre d'un Salon du mariage dénommé "Comment organiser son mariage?", en présence de ses collègues "wedding planners" et toute la chaîne de professionnels qui les accompagne dont des photographes, des décoratrices mais aussi de futurs mariés.

La rencontre était articulée autour de trois grands axes : "Pour quelles raisons se marie-t-on?", par Honorine Ngou, conseillère matrimoniale; "Le choix des régimes matrimoniaux" développé par Linda Bongo Ondimba, et la dernière partie consacrée à "L'organisation d'un mariage", par Liane Diabangoye.



Photo : Rudy Hombenet

Dans l'assistance, des futurs mariés.

Dans son exposé, Honorine Ngou, écrivaine et enseignante, est revenue sur les fondements essentiels du mariage, entendu comme la première institution divine. Du haut de son expérience vieille de 45 ans aux côtés de son époux, Mme Ngou a présenté les forces et faiblesses d'une vie de couple. « Ne se marie pas qui veut, se marie qui peut », a-t-elle insisté. Ce, pour dire que se marier c'est être capable de surmonter les soubresauts qui s'invitent après le "oui" devant le

maire. L'exposante a surtout rappelé aux futurs époux présents, bien que n'étant pas en grand nombre, que l'amour reste la base de toute union. « Un mariage c'est le partage, la collaboration, l'échange, la coopération. On ne se marie pas pour échapper à la solitude, pour avoir un bon standing de vie, pour avoir un partenaire sexuel, par mimétisme ou par défi », a-t-elle souligné.

Le deuxième thème a été, quant à lui, l'occasion pour Linda Bongo Ondimba, ma-

gistrate de formation, d'aborder un aspect important que les épouses semblent ignorer. Celui des choix des régimes matrimoniaux et de leurs options dont la communauté des biens réduits aux acquêts et la séparation des biens. Elle a montré les avantages et inconvénients de chaque option (lire par ailleurs).

S'agissant du dernier axe, objet de la rencontre, Liane Diabangoye a exposé les différents contours de l'organisation d'un mariage. Du budget au dîner dansant, en passant par le stress, fréquent chez les futurs mariés. Choix du nombre d'invités, dates, lieux, saisons, thèmes, élaboration du budget, potentiels prestataires, gestion du stress, délégation des tâches... autant de détails à prendre donc en compte dans les préparatifs.

« Le plus important, dans un mariage, n'est pas d'avoir un gros budget, mais d'avoir une très bonne organisation. Pour cela, il faut se préparer à l'avance », a conclu la principale organisatrice.

## Mariage : quel régime matrimonial choisir ?

R.H.A

Libreville/Gabon

**LINDA** Bongo Ondimba, magistrate, a exposé il y a quelques jours sur le mariage, abordant le sujet sous divers aspects. C'était à l'occasion de la conférence sur le mariage. L'expérience passée de la magistrate au sein de la Chambre matrimoniale du tribunal de première instance de Libreville durant 8 ans, a fait autorité dans le traitement du sujet.

Elle a ainsi édifié l'assistance sur la question du choix des régimes matrimoniaux. Il en existe trois, selon elle. La plus connue, la communauté des biens, est réduite aux acquêts (biens réduits aux acquisitions faites durant l'union des deux personnes). Il y a également le régime de séparation des biens et le ré-



Photo : Rudy Hombenet

Linda Bongo Ondimba, ancien juge à la Chambre matrimoniale du tribunal de première instance de Libreville.

gime conventionnel (contrat de mariage établi devant un notaire entre les époux) qui reste le moins connu.

La communauté des biens réduite aux acquêts est l'ensemble de la richesse bâtie au moment du mariage. En cas de décès, on ne tiendra compte que des

biens de chacun obtenu durant leur union.

Puis, il y a celui de la séparation des biens. A ce moment, chacun des époux garde ce qu'il avait avant et après le mariage.

Il y a le régime conventionnel, qui est un contrat de mariage que beaucoup de gens méconnaissent, et qui

exige l'intervention d'un notaire. « Si vous avez eu des enfants avant le mariage, je ne conseille pas le régime de la communauté des biens. Il y a toujours des incidents lors de la séparation ou du décès. Se marier sous ce régime de la séparation des biens exige de garder la preuve de tous les achats que vous allez effectuer dans le couple. En cas de séparation, il faudra présenter les factures ou reçus. Au moment du partage des biens, il faudra qu'on sache ce qui revient à chacun. Pour la communauté des biens, au cas où vous avez des enfants avant le mariage, il faut prévoir un testament pour que ces derniers soient à l'abri. Par contre, pour un jeune couple qui se marie et qui n'a pas eu d'enfant avant, il peut très bien opter pour la communauté des biens réduite aux acquêts », a conseillé le juriste.

## Piéton

### La "centrale téléphonique"



Photo : IMM

Dans certains villages de Lebamba, dans la Louetsi-Wano (Ngounié), le réseau de téléphonie mobile est un luxe. Il est si rare que les habitants de ces localités rurales usent de tous les moyens pour localiser un éventuel endroit où leurs téléphones peuvent le capter. C'est le cas de Mamba, un village situé à 7 Km de la commune, sur la route de Mimongo. Les villageois ont trouvé un point-réseau et l'ont soigneusement aménagé. C'est là qu'ils fixent leurs téléphones portables pour "gérer" les appels. Ils ont ironiquement baptisé l'endroit "Centrale téléphonique".

### Toiture en sursis !



Photo : IMM

Certains anciens bâtiments de l'école publique de Lebamba sont en train de tomber en ruines, du fait du poids de l'âge. A l'exemple de celui situé au centre de la cour qui a déjà perdu sa toiture. Une partie des tôles ont été emportées par un orage. Les classes ont été vidées de leurs élèves. Une situation qui devrait interpeller les autorités en charge de l'éducation, aux plans local, provincial et national.

### Patrimoine en danger



Photo : IMM

Malgré le poids de l'âge, un bon nombre d'habitations de type colonial tiennent encore debout. Malheureusement, faute d'entretien, plusieurs de ces habitats construits avec du matériau durable se dégradent. Leurs fondations subissent les effets de l'érosion du sol et courent le risque de s'écrouler. C'est le cas de ce logement en briques de terre cuite à Fougamou, chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi, dans la la Ngounié. Ses occupants flirtent avec le danger. Car si rien n'est fait, avec les pluies quotidiennes, cette habitation peut s'écrouler à tout instant.